



Préparation à l'Attestation de compétences relative à l'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) - Niveau Encadrant - Débutant



Durée

14.00 Heures
2 Jours



Pré Requis

Pas de pré-requis spécifique Être apte à se
présenter à l'examen QCM AIPR



Public Concerné

Encadrant : Personnel assurant
l'encadrement des travaux sous la direction
de l'exécutant des travaux à proximité de
réseaux aériens ou souterrains

Objectifs :

- Acquérir les connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique,
- S'exercer sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité de réseaux,
- Réussir l'examen QCM de l'AIPR.

A l'issue de cette formation, l'apprenant doit connaître les exigences réglementaires et savoir les mettre en pratique.

Contenu

Partie Formation (11h)

Contexte et réglementation (1h30)

- Les obligations des différents acteurs,
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU),
- Les règles spécifiques de prévention selon les types de travaux,
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.

La mise en oeuvre du chantier (2h30)

- Les documents nécessaires sur un chantier,
- Les piquetages et marquages au sol,
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux,
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi,
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier,
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

Savoir préparer son intervention (2h30)

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques,
- Les différentes classes de plan,
- Lectures de plan et nomenclature des réseaux,
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux,
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

Travailler à proximité des réseaux (2h30)

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux,
- L'apport éventuel des exploitants,
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux,
- Les méthodes et moyens à employer selon les risques anticipés,
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

En cas d'anomalies (2h)

- Mesures à respecter en cas d'accident,
- La règle des 4A,
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

Partie entraînement QCM (2h)

Chaque apprenant s'entraîne sur des questionnaires issus du questionnaire de la MEEN. Ces exercices permettent de peaufiner l'apprentissage et de remédier aux points faibles détectés.

Partie évaluation QCM AIPR Encadrant (1h)

Chaque apprenant se connecte sur le site dédié aux QCM AIPR. Muni d'un ticket valable une seule et unique fois il s'identifie pour répondre aux 40



questions.

Pour chaque question, 4 réponses sont présentées dont :

- Une seule correcte,
- 2 erronées,
- Une proposition systématique " Je ne sais pas ".

Il est obligatoire de choisir une seule proposition de réponse à chaque question.

Par défaut, la proposition " Je ne sais pas " est déjà cochée.

Aucune question du questionnaire n'est éliminatoire.

Moyens pédagogiques

- Présentation didactique multimédia,
- Entraînement au QCM AIPR,
- Questions / Réponses.

Mise disposition par l'employeur ou DEKRA,
d'un terminal informatique individuel,
connecté à Internet.

Modalités d'évaluation

Evaluation par QCM sur plateforme internet



235474